

Octobre 2026

Portrait social

Caf du Calvados



Cafdata

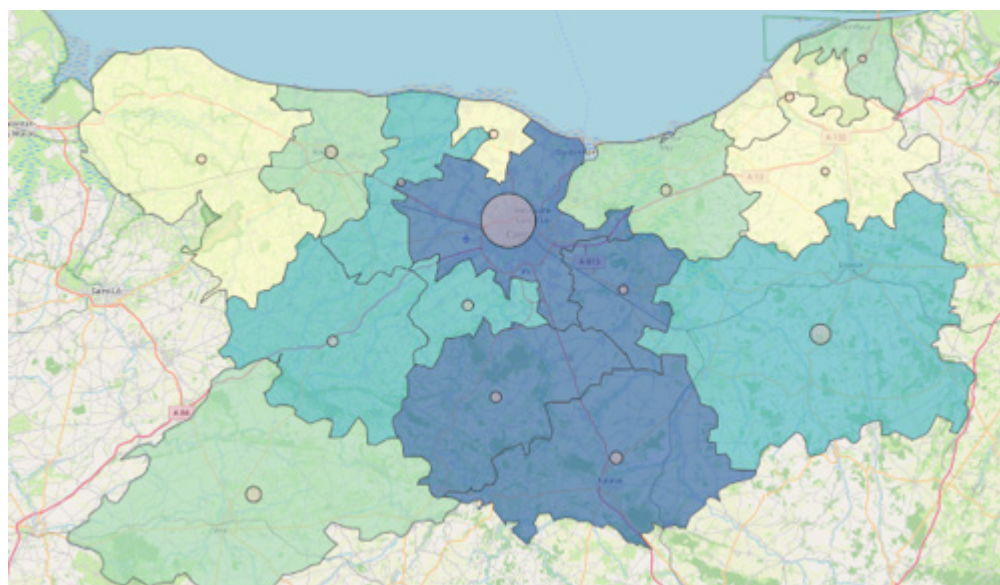


Le Calvados compte 709 441 habitants en 2025, dont 318 793 sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit 44,94 % de la population totale. Cela marque une baisse de 0,7 point par rapport à l'année 2024 (45,67 %). Sur le territoire, ce taux varie de 32 % à 50 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées, représentant 49,5 % de la population, soit 0,5 point de plus que l'année précédente. 10 268 étudiants bénéficient d'une aide, soit 7,3 % de l'ensemble des allocataires, un taux au-dessus de la moyenne nationale qui est de 5,1%.

Les aides versées par la CAF visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 39 665 (contre 40 396 l'année dernière) foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, soit avec un niveau de vie inférieur à 1 324€ par unité de consommation. Dans ces foyers précaires vivent 33 547 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires

3 388

3 837

71 234

Part des habitants
couverts par la Caf

31.8 - 36.4%

37.3 - 41.8%

42.8 - 45.3%

46.4 - 50.3%

Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017 © IGN © Geofla 2.0.2017

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Portrait social

Caf du Calvados



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



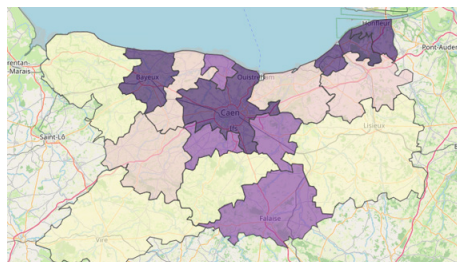
Zoom AVVC



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

53.4 - 61.0%
62.4 - 71.2%
73.4 - 77.2%
79.2 - 86.7%

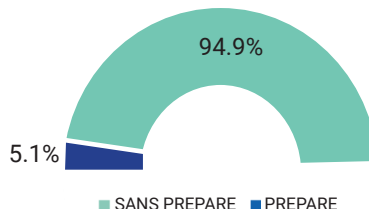
Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.

Insee RP 01/01/2021

© IGN © Geofla 2.0.2021 https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

La CAF du Calvados soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. L'objectif est de répondre aux besoins de près de 19 454 enfants de moins de 3 ans nécessitant un mode d'accueil. Actuellement, 14 018 (une légère baisse comparée à l'année dernière 14 158) places d'accueil sont disponibles. L'offre des assistants maternels, prépondérante dans le département, couvre avec 10 012 places, 51,5 % des besoins contre 31,9 % au niveau national. Avec une capacité théorique d'accueil de plus de 72 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, le Calvados se situe au-dessus de la capacité moyenne nationale (61 places pour 100 enfants).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

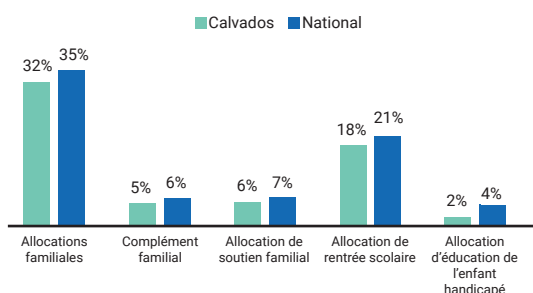
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité professionnelle pour garder leur jeune enfant, une réponse est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). En 2026, 837 enfants ont des parents qui perçoivent cette prestation, soit 5,1%.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations

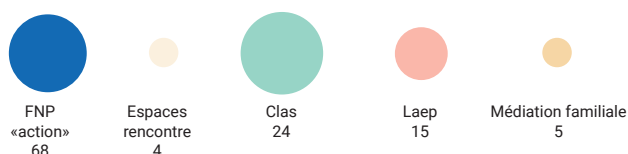


Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges des familles en versant des prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 32,4 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5,1 % perçoivent un complément familial.
- 18,4 % reçoivent une aide pour assumer le coût de la rentrée scolaire des enfants.
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 2,3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2025



FNP action : Fonds national de préventions

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Source : Caf 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

POUR ALLER PLUS LOIN

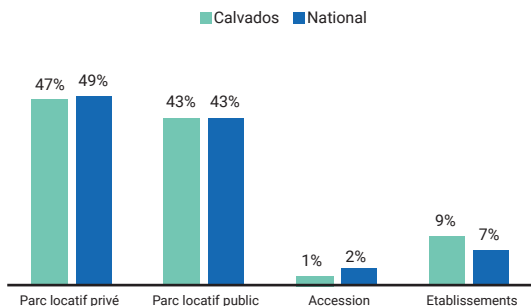
POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



59 472 foyers calvadosiens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf au mois de décembre 2025 contre 59 886 au même mois 2024. Cela représente une population couverte de près de 101 784 personnes (103 958 en 2025) soit 14,3 % de la population totale du département. La proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (43%) est identique dans le Calvados qu'au niveau national, mais bien inférieure à celle de la Normandie (51 %).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

Après perception des aides au logement, près de 7000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

Le type de parc se révèle un facteur essentiel : plus de 5800 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés.

	Calvados	National (France entière)
Parc locatif privé	219 €	243 €
Parc locatif public	219 €	237 €
Accédants	167 €	188 €
En établissements	194 €	221 €

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Calvados par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -27€ à -19€. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différentes.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 13 924 foyers sur le territoire calvadosien.
- 50 824 (contre 50 481 en 2025) allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans

l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 578 foyers en 2025 contre 3 187 foyers en 2024.

- 11 892 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 54,5 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

13 924
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20,5 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

60,4 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10,2 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré à la suite d'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage



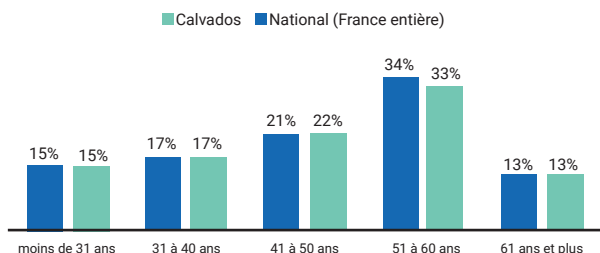


Allocation aux Adultes Handicapés

11 892 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans le Calvados en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 9,5 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 801 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

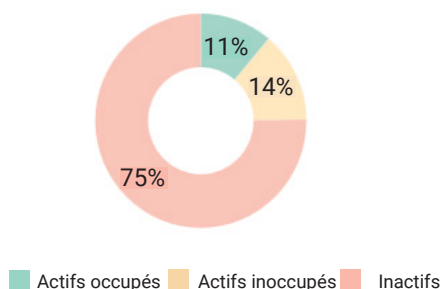
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source :
Caf juin 2024

- **89 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **43 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



- **46 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national). Pourtant, 54% d'entre-deux sont sans activité professionnelle.

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période du 06/2025

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

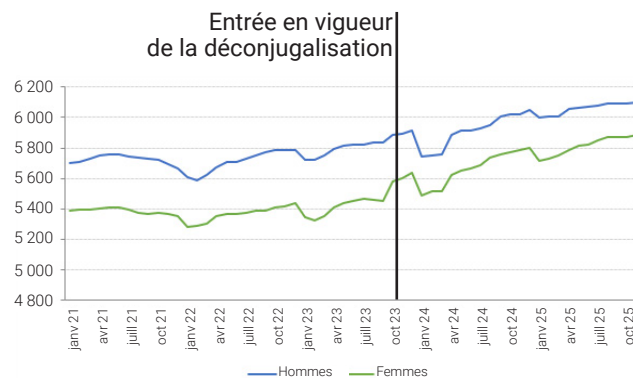
Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'auraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

*22 % des allocataires AAH du département sont en couples.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025